

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

1<sup>er</sup> août 2022

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er août 2022  
à 19 h 00 au Pavillon de la Montagne.**



**Présents :**        **Mme Kim Limoges, pro-maire, conseillère poste 4**

M. Michel Blackburn, conseiller poste 1  
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3  
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5  
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

**Absent(s) :**        M Claude Riverin, maire  
                          **M.** Eric Larouche, conseiller poste 2

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée de même que Mme Émilie Sicotte, directrice de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

---

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence De la pro-maire, Mme Kim Limoges, l'assemblée est déclarée ouverte.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Mme la pro-maire, Kim Limoges souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil de même qu'à la population

136-2022

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que Mme la pro-maire, Kim Limoges a fait lecture de l'ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 –  
résolution
4. **CORRESPONDANCE**
  - 4.1 Lettre Syndicat des producteurs de bois
  - 4.2 Lettre de M. Jean-Marc Pagé
5. **COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**
  - 5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs
6. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
  - 6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en juin et juillet 2022
  - 6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour le mois de juin et juillet 2022
  - 6.3 Vitesse rue du Quai, demanda MTQ – résolution
  - 6.4 Service sauvetage d'urgence, hors du réseau routier
  - 6.5 Festival des artisans, demande MTQ fermeture de rue – résolution
  - 6.6 Demande appui financier, concours de panache
  - 6.7 Appui, Dans les pas des Roserains – résolution
  - 6.8 Société de développement, demande de modification de subvention,  
projets structurants MRC du Fjord-du-Saguenay, planification stratégique – résolution
  - 6.9 Festival Chainsaw party
7. **AUTORISATIONS DE PAIEMENTS**
8. **URBANISME**
  - 8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement – **dépôt**
  - 8.2 Retour sur la demande de dérogation mineure - zonage : Guy Tremblay –  
80, chemin du grand lac Saint-Germain – lot 6 088 474 au cadastre du Québec -
  - 8.3 Dérogation mineure (DM-22-07) - lotissement : Richard Pedneault, rue de  
la Montagne – lot 6 088 485 au cadastre du Québec Richard Pedneault - résolution
9. **RÈGLEMENTS**
10. **DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **DISPOSITIONS FINALES**
  - 12.1 Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité**

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

137-2022

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022**

Il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, sans modification et avec dispense de lecture.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 Lettre Syndicat des producteurs de bois**

Mme Kim Limoges, pro-maire, résume le contenu de la lettre du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Après discussion, le conseil décide de mettre ce dossier en suspens afin d'aller chercher des compléments d'information, notamment auprès des membres du comité forêt de la municipalité.

#### **4.2 Lettre de M. Jean-Marc Pagé**

Mme Kim Limoges, pro-maire, résume la lettre de M. Jean-Marc Pagé, citoyen de Saint-Fulgence.

Elle mentionne que le conseil est bien au fait de la nécessité de moderniser certaines installations de la municipalité et que des projets sont en cours.

### **5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**

#### **5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.**

Mme Suzan Lecours mentionne qu'un concours de photos sera organisé par la bibliothèque le mois d'août. Elle invite les citoyens à y participer en soulignant que le juré sera formé par des professionnels de la photographie.

Pour sa part, M. Gilles Tremblay déclare que le dossier d'implantation d'internet sur l'ensemble du territoire progresse très bien, particulièrement pour ceux qui seront desservis par la compagnie Starlink. Ceux-ci peuvent d'ailleurs communiquer immédiatement avec cette entreprise pour bénéficier des forfaits mis en place. Il invite la population qui sera desservie par la compagnie Vidéotron à faire preuve de patience encore un peu.

M. Michel Blackburn souligne la belle collaboration des associations de propriétaires des différents lacs pour permettre l'acquisition de matériel. La

collaboration entre les associations et la municipalité a permis de réaliser des économies, rappelle-t-il.

## **6. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en juin et juillet 2022**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes de revenus reçus en juin et juillet 2022.

### **6.2 Dépôt de la liste des dépenses pour les mois de juin et juillet 2022**

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes payés pour les mois de juin et juillet 2022.

### **6.3 Vitesse rue du Quai, demande MTQ**

**138-2022**

#### **Futur site d'escalade**

CONSIDÉRANT le projet escalade visant à diversifier l'économie et l'offre touristique de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la popularité de l'escalade chez les amateurs de plein air ;

CONSIDÉRANT que le projet d'escalade est réalisé en partenariat avec la Fédération de montagne et d'escalade du Québec, le Club de montagne du Saguenay, la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord et des citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le plan de réalisation prévoit pour 2022 l'aménagement d'un stationnement pour 5 à 10 voitures de même que des installations sanitaires et de l'affichage ;

CONSIDÉRANT que le projet d'escalade sera mis en place près du 749 rue du Quai, site qui accueillera une ferme apicole et une boutique ;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Quai appartient au ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse permise dans ce secteur est de 80 km/h et que la mise en place du site d'escalade, du stationnement et de la ferme apicole entraîne des risques quant à la sécurité de la population :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Michel Blackburn, conseiller, et résolu à l'unanimité que la municipalité

interpelle le ministère des transports du Québec afin que la vitesse soit réduite à 50 km/h en amont du 749 rue du Quai.

**139-2022**

#### **Périmètre urbain**

CONSIDÉRANT QUE la rue du Quai appartient au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT le nombre de véhicules empruntant la rue du Quai dans le secteur du périmètre urbain de la municipalité;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de personnes se déplaçant à pied dans ce même secteur et l'absence de trottoir;

CONSIDÉRANT la problématique récurrente de la vitesse des véhicules circulant sur la rue du Quai, dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT la présence d'une école primaire dans ce secteur;

CONSIDÉRANT les risques élevés d'accident;

CONSIDÉRANT l'absence de signalisation ou de moyens technologiques visant à réduire la vitesse des véhicules :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller et résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transports du Québec de réduire à 30km/h la vitesse permise sur la rue du Quai à partir du secteur de l'école primaire et demander que de la signalisation et autres moyens modernes visant à faire respecter cette limite de vitesse soient installés aux endroits appropriés.

**140-2022**

#### **6.4 Service sauvetage d'urgence, hors du réseau routier**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un service de sauvetage d'urgence hors du réseau routier dont les modalités sont définies par le biais d'une entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier intervenue en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et l'ensemble des municipalités locales du territoire, à l'exception de la municipalité de Larouche, sont également régies, de façon individuelle, par une entente intermunicipale pour les

services de sauvetage hors du réseau routier conclue avec la Ville de Saint-Honoré ou la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, de même que la MRC et les autres municipalités locales du territoire, à l'exception de Larouche, souhaitent bénéficier du service de sauvetage hors route lorsque l'accès en véhicule routier n'est pas possible et en présence de pentes modérées ;

CONSIDÉRANT QUE la présente démarche est effectuée en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et l'ensemble des municipalités locales du territoire, à l'exception de Larouche, bénéficieront des mêmes services et qu'il y aurait lieu que ceux-ci soient régis dans une seule et même entente liant ensemble toutes les parties au lieu de 12 ententes séparées ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et l'ensemble des municipalités locales du territoire, à l'exception de la municipalité de Larouche, souhaitent présenter le présent projet d'obtention de service supplémentaire en sauvetage hors route lorsque l'accès en véhicule routier n'est pas possible et en présence de pentes modérées par le biais d'une demande d'aide financière effectuée dans le cadre du volet 4 - *Soutien à la coopération municipale* du Fonds région et ruralité du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – *Soutien à la coopération municipale* du Fonds région et ruralité du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mandater la MRC afin de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 - *Soutien à la coopération municipale* du Fonds région et ruralité du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT le projet d'*Entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier et non accessible pour les véhicules hors route et en présence de pentes modérées sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay* soumis au conseil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et Villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but commun, selon le paragraphe 4, de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller et résolu à l'unanimité d'engager officiellement la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord à participer au projet d'obtention d'un service supplémentaire en sauvetage hors route lorsque l'accès en véhicule routier n'est pas possible et en présence de pentes modérées ;

D'AUTORISER le dépôt du projet d'obtention d'un service supplémentaire en sauvetage hors route lorsque l'accès en véhicule routier n'est pas possible et en présence de pentes modérées dans le cadre du volet 4 - *Soutien à la coopération municipale* du Fonds région et ruralité du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière nécessaire à la réalisation de ce projet ;

DE MANDATER la MRC du Fjord-du-Saguenay à titre d'organisme responsable de ce projet

D'APPROUVER l'*Entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence hors du réseau routier et non accessible pour les véhicules hors route et en présence de pentes modérées sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay*, tel que soumis au conseil

D'AUTORISER la MRC du Fjord-du-Saguenay à mettre à jour le Plan local d'intervention d'urgence;

D'AUTORISER M. Claude Riverin, maire et M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier signer cette entente, de même que tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **141-2022**

### **6.5 Festival des artisans, demande MTQ, fermeture de rue**

CONSIDÉRANT la tenue du Festival des artisans, du 19 au 21 août 2022 ;

CONSIDÉRANT l'importance de cette activité aux niveaux touristique, social et économique ;

CONSIDÉRANT que des kiosques seront aménagés dans le secteur du quai de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT le nombre de personnes attendues ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité de visiteurs et des exposants ;

CONSIDÉRANT QUE les commerçants concernés par une fermeture de la rue du Quai ont été rencontrés et informés ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec est responsable de la rue du Quai :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Etienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité de demander au ministère des Transports du Québec d'interdire la circulation automobile sur la rue du Quai, à partir de la rue des Artisans, pendant la tenue du festival des artisans, du 19 au 21 août.

## 142-2022

### 6.6 Demande appui financier, concours de panache

CONSIDÉRANT que l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord souhaite organiser un concours de panaches et des activités d'initiation à la chasse sportive en 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'un nombre important de citoyens prennent annuellement part à cette activité ;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier présenté par l'Association sportive ;

CONSIDÉRANT que l'Association sportive a déposé un budget élaboré :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ MME Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'octroyer un soutien financier de 2500 dollars à l'Association sportive de Sainte-Rose-du-Nord pour la présentation de l'édition 2022 du concours de panaches.

## 143-2022

### 6.7 Appui, Dans les pas des Roserains

CONSIDÉRANT la préparation de l'exposition *Dans les Pas des Roserains* par le Club de l'Amitié de Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT le caractère historique de cette œuvre ;

CONSIDÉRANT la volonté du Club de l'Amitié de céder gratuitement l'exposition à la municipalité ;

CONSIDÉRANT la demande du Club de l'Amitié à l'effet que la municipalité s'engage à diffuser de manière permanente cette exposition ;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition a été bâtie de manière à permettre à la municipalité de la déplacer au besoin ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Étienne Voyer, conseiller, et adopté à l'unanimité d'accepter d'acquiescer gratuitement l'exposition dans les pas des Riverains du Club de l'Amitié.



144-2022

### **6.8 Société de développement, demande de modification de subvention, projets structurants MRC du fjord-du-Saguenay, planification stratégique**

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord souhaite réaliser une planification stratégique en collaboration avec la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a obtenu le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay via la politique de soutien aux projets structurants ;

CONSIDÉRANT que la proposition retenue pour réaliser le mandat par une firme spécialisée en planification stratégique dépasse les prévisions budgétaires initiales ;

CONSIDÉRANT l'obligation de revoir le montage financier ;

CONSIDÉRANT la possibilité de modifier la demande de soutien financier déposé à la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants ;

CONSIDÉRANT l'importance de réaliser une planification stratégique afin d'assurer le développement économique et social de la municipalité :

IL EST PROPOSÉ par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et adopté à l'unanimité d'autoriser la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord a présenté une demande de financement modifiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay via la Politique de soutien aux projets structurants pour permettre la réalisation de la planification stratégique.

145-2022

### **6.9 Festival Chainsaw party**

CONSIDÉRANT qu'un comité de bénévoles guidés par M. Thomas Meloche a une de fois plus organisé et présenté le Chainsaw party à Sainte-Rose-du-Nord ;

CONSIDÉRANT qu'un nombre important d'artistes, de touristes et de citoyens ont pris part à cette activité ;

CONSIDÉRANT la qualité de l'organisation et le haut niveau de satisfaction des gens qui ont pris part à l'événement :

IL EST PROPOSÉ Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater le directeur

général et secrétaire-trésorier afin qu'il transmette une lettre de félicitations à M. Thomas Meloche et aux organisateurs du Chainsaw party.

## **7. AUTORISATION DE PAIEMENT**

## **8. URBANISME**

### **8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement**

Le bilan des permis durant le mois de juillet 2022 est déposé.

### **8.2 Retour sur la demande de dérogation mineure – zonage : Guy Tremblay – 80, chemin du grand lac Saint-Germain – lot 6 088 474 au cadastre du Québec**

Mme Kim Limoges, pro-maire, informe que le Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine a entendu M. Guy Tremblay au sujet de la demande de dérogation mineure concernant le 80 chemin du grand lac Saint-Germain, suite à la résolution 133-2022 du conseil municipal.

Elle informe que le conseil a statué que les informations obtenues lors de cette rencontre ne permettent pas de revenir sur la décision initiale.

### **8.3 Dérogation mineure (DM 22-07)– lotissement : Richard Pedneault – rue de la Montagne – lot 6 088 485 au cadastre du Québec**

Après discussion, le conseil statue que certaines informations sont manquantes pour prendre une décision dans ce dossier et décide de reporter le point à la prochaine assemblée du conseil.

## **9. RÈGLEMENTS**

## **10. DIVERS**

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée par les personnes présentes dans la salle.

## **12. DISPOSITIONS FINALES**

**146-2022**

### **12.1 Levée de la séance**

M. Gilles Tremblay propose que la séance soit levée à 19 h 32.

---

ERIC EMOND  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

---

CLAUDE RIVERIN  
Maire